

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande présentée par l'entreprise **DS TRAVAUX** sis **27 rue d'Ennevelin 59710 AVELIN** pour des travaux de terrassement, rue **Fidèle Lhermitte** ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement, Circulation
n° 8.3.309/2024

A R R E T O N S

ARTICLE 1 :

A compter du mardi 3 septembre 2024 et pour une durée d'un mois, le stationnement de tout véhicule sera interdit (et sera considéré comme gênant) au droit du chantier du 69 au 71 rue Fidèle Lhermitte et la circulation de tout véhicule sera restreinte au droit des travaux.

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :

L'entreprise **DS TRAVAUX** effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation correspondante et prendra toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser le chantier.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le lundi 12 août 2024



Par empêchement du Maire
le 1^{er} adjoint délégué

Marc BUQUET

Mairie d'Haubourdin • 11 rue J. Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex

Téléphone 03 20 44 01 90 • Fax 03 20 44 02 50

mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

